

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON**

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 5 février 2025

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Date de convocation : 30 janvier 2025.

Membres présents : (10) M. HOAREAU, Mme CHOLLET, M. MEZUI, M. AVENA, M. FOUILLOT, M. FOUSSET, Mme GINDRE, Mme LECOMTE, M. JASPART, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (3) Mme KOENDERS représentée par M. HOAREAU, Mme JACQUEMARD représentée par Mme GINDRE, Mme JACQUENET représentée par Mme VIAN.

Membres excusés : (4) : M. BERTHIER, M. LEHENOFF, Mme TENENBAUM, M. FAVERJON.

Objet : Convention de financement avec l'OPAD l'association des seniors dijonnais

Il est proposé au Conseil d'administration une convention de financement avec l'OPAD - l'association des seniors dijonnais.

Cette convention dont la durée est de 8 mois permet de faire la jonction avec la prochaine convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2025-2027 qui sera en années saisonnières plutôt qu'en années civiles afin de faciliter la gestion et le suivi des financements.

Le montant de la subvention s'élève à 277 000 € sur la période et permet de financer les actions sur les 3 axes retenus :

- Axe 1 : Lutte contre l'isolement ;
- Axe 2 : Prévention de la perte d'autonomie ;
- Axe 3 : Valorisation de la vieillesse.

Il est prévu de verser 80 % de la subvention en avril soit 221 000 € et le solde soit 56 000 € au premier semestre 2026.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- approuvent le montant total de la subvention proposée à verser à l'association citée dans la convention 2025 jointe en annexe ;

- approuvent la convention 2025 d'une durée de 8 mois à conclure entre le Centre Communal d'Action Sociale et l'OPAD - l'association des seniors dijonnais, et autorisent la Présidente ou son représentant légal à signer la convention 2025 et à apporter, le cas échéant, toute modification ne remettant pas en cause son économie générale.

M. HOAREAU et Mme GINDRE ne participent pas au vote ; adoptée par les autres membres.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Autonomie : 1